

« **L'actualité en série** »

Les jours se suivent et se ressemblent

L'administration a organisé une réunion le 12 décembre 2012 avec les représentants de la CAP du corps des SACDD pour discuter d'une part des épreuves des concours ou examens professionnels pour le corps des SACDD et d'autre part de la charte de gestion.

Dans les faits, les arrêtes proposés relatifs aux épreuves des examens et concours avaient selon les dires de la présidente de la CAP des SACDD déjà reçu l'aval de la fonction publique. Il lui est donc impossible de revenir sur les textes. C'est ce que l'on appelle être mis devant le fait accompli.

Quant à la charte de gestion, les organisations syndicales ont demandé le report de ce point pour les raisons suivantes :

- document transmis l'avant veille aux représentants des personnels,
- aucun élément fourni concernant la composition du corps (pyramide des âges par exemple), élément d'autant plus important quand il s'agit de discuter du déroulement de carrière des agents déjà fortement mis à mal par les textes en vigueur
- refus de l'administration de communiquer les nouveaux ratios de promotion du corps,

L'administration a accepté cette demande et a organisé une nouvelle réunion le 8 janvier.

Les recrutements avec le NES

cf tableau en annexe

Les promotions avec le NES

cf tableau en annexe.

Nous ne traiterons ici que des promotions par examen ou concours professionnel. L'administration n'ayant pas encore abordé les promotions par tableau d'avancement ou liste d'aptitude malgré les demandes récurrentes de FORCE OUVRIERE depuis le début des discussions sur le NES. Aurait-elle quelque chose à cacher ?

La charte de gestion ou comment perdre ses droits

L'administration veut imposer une charte de gestion à l'ensemble des corps fixant les règles de gestion propres à chaque corps. Il est à noter que le document de travail fourni pour les SACDD ne contient que des obligations pour les agents ou des règles défavorables tel que par exemple la mobilité pour toute promotion que ce soit par concours, examen professionnel, tableau d'avancement ou liste d'aptitude.

FORCE OUVRIERE a toujours été opposé aux chartes de gestion pour éviter tout dérapage.

FORCE OUVRIERE a toujours exigé que ce soit les textes réglementaires qui s'appliquent et non la pensée unique de l'administration du MEDDE-METL.

FORCE OUVRIERE continuera de

S.A.C.D.D

RECRUTEMENTS ET PROMOTIONS DANS LE CORPS DES SACDD

grade	Type de concours	spécialité	nature des épreuves	durée	coefficient
SACDD classe normale	Concours externe	Contrôle transports terrestres	N°1: cas pratique	3 heures	3
			N°2: questions à réponse courte	3 heures	2
			N°3: entretien avec jury	25 minutes	4
			N°4: conversation dans une langue étrangère	15 minutes	2
SACDD classe normale	Concours externe	Administration générale	N°1: cas pratique	3 heures	3
			N°2 : questions à réponses courtes	3heures	2
			N°3: conversation avec jury à partir d'un texte	25 mn	4
SACDD de classe normale	concours interne	Contrôle transport terrestre	N°1: cas pratique	3 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4
			N°3: conversation dans une langue étrangère	15 minutes	2
SACDD de classe normale	concours interne	Administration générale	N°1: cas pratique	3 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4
SACDD de classe supérieure	Concours externe	Contrôle transport terrestre	N°1: cas pratique	3 heures	2
			N°2: questions à réponse courte	3 heures	2
			N°3: entretien avec jury	25 minutes	2
			N°4: conversation	15	2

S.A.C.D.D

grade	Type de concours	spécialité	nature des épreuves	durée	coefficient
			dans une langue étrangère	minutes	
SACDD classe supérieure	concours interne	Contrôle transport terrestre	N°1: cas pratique	3 heures	2
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	3
			N°3: conversation dans une langue étrangère	15 minutes	2
SACDD classe normale	Examen professionnel	Administration générale	N°1: QCM	2 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4
SACDD classe normale	Examen professionnel	Contrôle transport terrestre	N°1: QCM	2 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4
			N°3: conversation dans une langue étrangère	15 minutes	2
SACDD classe supérieure	Examen professionnel	Administration générale	N°1: QCM	2 heures	2
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	3
SACDD classe supérieure	concours professionnel	Administration générale	N°1: QCM	2 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4
SACDD classe supérieure	concours professionnel	Contrôle transport terrestre	N°1: QCM	2 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4
SACDD classe exceptionnelle	concours professionnel	Administration générale	N°1: note de synthèse	3 heures	3
			N°2: entretien avec jury avec RAEP	25 minutes	4